

## Choisir le terme adéquat<sup>1</sup>.

### RESSOURCE UTILE :

Glossaire des termes juridiques utilisés au Canada

<https://www.cliquezjustice.ca/glossaire/rss.xml>

#### ➤ CONSIGNES :

Parmi les termes proposés, déterminez lequel devrait être utilisé pour rédiger les procédures.

#### Exemple :

Monsieur Beaulieu se retrouve devant la chambre criminelle et pénale. Il est accusé de tentative de meurtre sur sa femme.

L'avocat de Monsieur Beaulieu est...

- le directeur des poursuites criminelles et pénales
- l'offrant
- l'avocat de la défense

#### Réponse :

- l'avocat de la défense

- 1) Monsieur Charest a été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation à caractères sexuels sur de jeunes filles âgées de 12 à 18 ans au moment des événements. Il était alors âgé entre 26 et 33 ans. Quatre victimes ont témoigné et déposé leur déclaration lue en salle de cour. La poursuite dépose six déclarations écrites des autres victimes ainsi que la déclaration de la mère d'une des victimes.

Monsieur Charest est...

- la partie demanderesse
- l'accusé
- l'offrant

<sup>1</sup> Travaux d'étudiants, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.  
Extraits tirés du jugement *R. c. Charest*, 2017 QCCQ 14590.

Les jeunes filles sont...

- les victimes
- le jury
- les poursuivantes

Le cas ici présenté est...

- un cas de responsabilité civile
- criminel
- une instance

La poursuite est...

- le directeur des poursuites criminelles et pénales
- l'avocat des victimes
- les jeunes filles

- 2) Madame Létourneau a acheté la résidence de Monsieur et de Madame Jolicoeur le 18 décembre 2018. Le 5 mars 2019, elle remarque la présence de fourmis au sous-sol de la résidence. Les fourmis ont endommagé les poutres de bois du sous-sol. Le 8 mars 2019, Madame Létourneau a appelé les vendeurs afin de leur demander s'ils avaient déjà vu des fourmis et s'ils voulaient venir constater la présence de celles-ci. Les vendeurs ont refusé et ont nié l'existence des fourmis. Madame Létourneau a fait appel à un exterminateur. Selon lui, compte tenu de la grosseur du nid et de la gestation de ce type de fourmis, elles sont installées depuis un maximum de trois ans. Les fourmis étaient non apparentées au moment des visites et de la prise de possession de la résidence. Madame Létourneau poursuit alors les vendeurs et réclame 36 597,78 \$, soit le montant des réparations (28 453,32 \$), les frais d'exterminateur (5 144,46 \$) et 3 000 \$ pour des dommages moraux.

Madame Létourneau est...

- la demanderesse
- la poursuivante
- l'accusée

Monsieur et Madame Jolicoeur sont...

- les accusés
- les défendeurs
- les débiteurs

La situation présentée est...

- un vice caché
- un vice apparent
- un cas de diffamation

- 3) Monsieur Leclerc et Madame Longpré sont divorcés depuis le 14 avril 2010 et Madame Longpré a obtenu la garde de leurs deux enfants. La partie défenderesse a des droits d'accès à raison d'une fin de semaine sur deux et doit verser une pension alimentaire pour enfants d'un montant de 544,67 \$/mois à la mère. L'enfant mineur, Éloïse, ne s'entend plus avec sa mère et a exprimé clairement le désir de vouloir aller vivre avec son père. Ce dernier était en accord avec la décision et accepte d'avoir la garde de sa fille. Marc-André, le deuxième enfant mineur, désire maintenant avoir une garde partagée à raison d'une semaine sur deux entre les deux foyers afin de pouvoir être avec sa soeur. Madame Longpré affirme avoir besoin du paiement de la pension alimentaire afin de pouvoir vivre et demande à conserver cette pension. Monsieur Leclerc demande donc la garde exclusive de l'enfant mineur Éloïse et la garde partagée de l'enfant mineur Marc-André et Madame Longpré demande la fixation de la pension alimentaire.

Madame Longpré est...

- la partie demanderesse
- la partie défenderesse
- la partie offrante

Les enfants sont...

- la partie demanderesse
- la partie défenderesse
- les enfants mineurs de Monsieur Leclerc et de Madame Longpré

Monsieur Leclerc est...

- la partie demanderesse
- la partie défenderesse
- le conjoint de fait

La situation est...

- une demande de pension alimentaire
- une demande de divorce
- une demande en modification des mesures accessoires